



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Inondations

Question écrite n° 7585

Texte de la question

M. Philippe Mathot attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales sur les problèmes occasionnés par les inondations, auxquels se trouve confronté le département des Ardennes. Chaque année, en effet, ce département connaît de graves difficultés engendrées par les précipitations importantes : particuliers et entreprises se voient paralysés et subissent de gros préjudices financiers. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour pallier cet état de fait préjudiciable à l'économie ardennaise.

Texte de la réponse

À la lumière notamment des événements tragiques de ces derniers jours, dus aux intempéries, le Gouvernement est tout à fait conscient de l'imperieuse nécessité de relancer une politique vigoureuse de prévention des risques et d'effectuer les travaux indispensables dans les zones inondables. Ainsi, le Gouvernement a-t-il annoncé la tenue très prochaine d'un comité interministeriel qui portera sur le bilan de toutes les catastrophes naturelles et l'engagement d'une nouvelle politique de prévention. Ces nouvelles orientations ne pourront que contribuer à accélérer le plan d'exposition aux risques qui est, à l'heure actuelle, en cours d'élaboration dans le département des Ardennes.

Données clés

Auteur : [M. Mathot Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7585

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : aménagement du territoire et collectivités locales

Ministère attributaire : aménagement du territoire et collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3872

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 356